



## VILLE DE SAINTE-ADELE

### AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018, adoptait les règlements suivants :

**« Règlement 1249 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2018. »**

**« Règlement 1251 relatif à la rémunération des membres du conseil. »**

Les règlements sont actuellement déposés au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: [ville.sainte-adele.qc.ca](http://ville.sainte-adele.qc.ca), sous l'onglet «Publications ».

**FAIT À SAINTE-ADELE, ce 24 janvier 2018.**

Le greffier adjoint

Yan Senneville, OMA